

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni, en sa quarante-septième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 22 au 27 février 1988,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire Exécutif et de la Commission Permanente chargée de la Politique générale, de l'Information et de la Défense sur la situation en Afrique du Sud,

Ayant également entendu les déclarations du Congrès National Africain (ANC) et du Congrès Panafricaniste d'Azanie (PAC) sur la situation explosive en Afrique du Sud ainsi que sur leurs activités d'une façon générale,

Notant avec préoccupation la répression accrue du peuple opprimé d'Afrique du Sud qui s'est traduite par la poursuite de l'état d'urgence, les arrestations arbitraires et la détention et le muselage de la presse,

Notant en outre avec préoccupation la tentative du régime raciste d'organiser la prétendue violence entre noirs, qui constitue un des moyens pour détourner l'attention de l'opinion publique de son odieux système d'Apartheid,

Ayant pris note de la libération de N. Govan Mbeki, de M. John Nkosi et d'autres prisonniers et expriment par ailleurs sa préoccupation devant la limitation de leur liberté de mouvements et d'actions,

Se félicitant du militantisme accru du peuple opprimé dans sa résistance qui se manifeste par des grèves et des boycottages,

Rappelant l'engagement solennel pris par tous les Etats membres de l'OUA d'éliminer l'Apartheid par tous les moyens,

1. FELICITE le peuple opprimé d'Afrique du Sud et ses mouvements d'avant-garde pour leur détermination et leur courage dans leur lutte pour la liberté et les EXHORTE, ainsi que les travailleurs dans les entreprises, les mines et les exploitations agricoles, les étudiants, les employés et les chômeurs, à intensifier leur résistance.

CM/Res. 1135

.../...

2. LANCE UN APPEL à tous les Etats membres de l'OUA pour qu'ils apportent une assistance accrue au peuple en lutte d'Afrique du Sud par l'intermédiaire de ces mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA, et pour qu'ils organisent à l'occasion du 25ème anniversaire de l'OUA, des activités de collecte de fonds pour soutenir la lutte de libération.
3. INVITE EN OUTRE tous les Etats membres à dissuader leurs ressortissants de travailler en Afrique du Sud conformément aux décisions du BIT et de la Commission du Travail de l'OUA:
4. EXHORTE tous les Etats membres de l'OUA et la Communauté internationale à imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud en tant que seul moyen pacifique d'éviter un bain de sang.
5. CONDAMNE VIGOREUSEMENT l'Administration Reagan, les gouvernements du Royaume-Uni et de la République Fédérale d'Allemagne pour leur opposition continue à l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud.
6. INVITE le Président en exercice, le Secrétaire Général de l'OUA ainsi que les Ministres des Affaires Etrangères de tous les Etats membres à faire part aux pays occidentaux ^{opposés} ~~opposés~~ de la ~~sanctions~~ ^{sanctions} de la Communauté internationale de l'Afrique du fait que leur opposition aux sanctions ne sert qu'à encourager le régime de Prétoria à défier la Communauté internationale, à poursuivre le terrorisme d'Etat en Afrique du Sud et en Namibie et à déstabiliser les Etats de la Ligne de Front et les pays voisins.
7. SE FELICITE de la libération de Govan Mbeki, de John Nkosi et des autres condamnés à de lourdes peines, mais CONDAMNE VIGOREUSEMENT le régime de Prétoria pour les restrictions qu'il a imposées sur eux et sur leurs mouvements, et EXIGE la levée immédiate de ces restrictions.
8. CONDAMNE FERMEMENT les peines de mort prononcées contre nos 40 patriotes, y compris les six de Sharpville et en appelle à la Communauté internationale pour qu'elle exerce des pressions sur le régime raciste en vue de casser ce jugement.
9. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA de diffuser largement à la Communauté internationale les importantes conclusions de la Conférence d'Arusha organisée par l'ANC.
10. EXIGE une fois de plus, la libération immédiate de Nelson Mandela et de

11. CONDAMNE avec véhémence le régime raciste de l'Afrique du Sud pour les massacres perpétrés contre la population noire par le mouvement Inkhata parrainé par le régime raciste avec l'appui des forces de police raciste.

12. CONDAMNE en outre le régime raciste d'Afrique du Sud d'être responsable du soi-disant conflit entre noirs et invite les populations noires opprimées sud-africaines à resserrer les rangs et à ne plus gaspiller leur énergie dans des conflits aussi peu productifs.

Réserves : Para. 5 du dispositif : Tunisie.